

COMITE DIRECTEUR
Réunion du 30 mars 1974 à Bruxelles

PROCES - VERBAL

Présents

MM. Walter HALLSTEIN

Robert van SCHENDEL, Secrétaire général

J.H.C. MOLENAAR

Carlo MERIANO, suppléant le Prof. Giuseppe PETRILLI

H.J.M. ABEN, André ALERS, Dr. Angelo BERNASSOLA, Comte BOEL,
Dr. Bruno BUCHWIESER suppléant M. Dr. Otto STEIDLER, Arthur CALTEUX,
Jacques ENOCK, Etienne HIRSCH, Jean KULAKOWSKI, Angelo LOTTI suppléant
Emilio GABAGLIO, Dr. Ernst MAJONICA, Franco NOBILI, Dr. Paul REINHARDS,
Jean REY, Raymond RIFFLET, Alwin WESTERHOF suppléant MM. PITTMAN et
KARAZEK,

Max AMBUHL, Philippe BERTRAND, Pierre BORDEAUX-GROULT, Caterina CHIZZOLA,
Sir Geoffrey de FREITAS, Spiros HARITOS, Manuel de IRUJO, Carlos
MARTINES PARERA, Julian PRIESTLEY, Thomas PHILIPPOVICH, J.H.J. ROSE,
Joseph SANS, Etienne de la VALLEE POUSSIN, Yvonne de WERGIFOSSE,
Ernest WISTRICH.

Excusés

MM. Gaston DEFFERRE, Prof. Giuseppe PETRILLI, Maurice FAURE, Garret
FITZGERALD

Dr. C. BERKHOUWER, Mathias BERNS, P.J. BLAISSE, Dr. Léon BOUTBIEN,
Pierre CABUY, Dr. Enzo DALLA CHIESA, Fernand DEHOUSSE, Emilio GABAGLIO,
Lord GLADWIJN, Gérard JAQUET, Dr. Eugène LINSTER, Rodolfo LLOPIS,
André MORICE, Dr. Karl MOMMER, Dr. F.C. von OPPENHEIM, Alain POHER,
Bruno PITTMAN, Théo RASSCHAERT, Duncan SANDYS, Umberto SERAFINI,
Pierre SUDREAU, Dr. Otto STEIDLER, André VOISIN, Dr. Max WEISGLAS,
P.H. KAARS SYPESTEYN, Dr. J.W. van der DUSSEN

Friedhelm FABERS, José-Maria GIL ROBLES, André HERLITSKA, Mme Charlotte
von der HERBERG, David HOWELL, Carl HOHNSON, C.O. LENZ, H.A. LUCKER,
Louis MAURY, T.F. O'HIGGINS, Jean OUDINOT, Carlo SAVOINI, Francis VALS,
Paul HIPPERT, Karl HAHN, R. di BERNARDO, M. KARAZEK, Dr. Carl-Ludwig
WAGNER, Dr. Dieter ROSER, Svenn STRAY, Mme A.M. WESTMAN, C.S. KNOTTNERUS.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le Procès-verbal de la réunion du 19 janvier 1974 à Bruxelles (Doc. CD/M/10-Mod.) est adopté sans discussion.

II. RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président fait rapport sur la Conférence des Présidents de toutes les organisations adhérentes qu'il a réunie la veille pour discuter de l'action future du Mouvement à la lumière de la situation politique européenne actuelle et résume sommairement les principales interventions et jugements sur cette situation.

III. PREPARATION DU CONSEIL FEDERAL

A. Ordre du jour

Le Secrétaire général fait connaître que le Comité exécutif propose au Comité directeur de fixer l'ordre du jour de la réunion du Conseil fédéral qui aura lieu à Paris les 30 et 31 mai 1974 dans l'ordre suivant :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion précédente.
2. Comptes de l'exercice 1973.
3. Budget provisoire pour l'exercice 1974.
4. Rapport d'activités.
5. Propositions de modifications du Règlement Intérieur.
6. Situation politique européenne et programme d'action du Mouvement.
Rapport introductif de M. Jean REY
7. Elections statutaires :
 - Président, Vice-Président, Secrétaire général, Trésorier;
 - Autres membres du Comité exécutif;
 - Autres membres du Comité directeur sur proposition des organisations membres.
8. Questions diverses.

M. WISTRICH commente les propositions du Conseil britannique (Doc. CD/P/38) tendant à renvoyer l'élection du Secrétaire général à une session extraordinaire du Conseil fédéral, pour se conformer aux statuts, dans le but de mieux définir entretemps les tâches et pouvoirs du Secrétaire général.

Le Président considère que la proposition du Conseil britannique ne serait conforme ni à la lettre ni à l'esprit des statuts, le Secrétaire général étant membre à part entière du Comité exécutif et les règles de son élection n'étant en rien différentes de celles du Président, du Vice-Président, du Trésorier et des autres membres de ce Comité.

Participent à la discussion MM. le Comte BOEL, HALLSTEIN, HIRSCH, MOLENAAR, NOBILI, PHILIPPOVICH et WISTRICH.

En conclusion, M. WISTRICH n'insistant pas sur sa proposition qui n'avait pas pour but une modification des statuts, les propositions du Comité exécutif sont adoptées sans changement.

B. Propositions de modifications du Règlement Intérieur

Le Secrétaire général rappelle que les secrétaires généraux des organisations adhérentes se sont récemment à deux reprises réunis en conférence dans le but de rechercher les moyens d'améliorer le fonctionnement du Mouvement et commente les résultats de ces réunions. (Doc. SG/P/15) Ceux-ci, à l'exclusion de toute proposition de modification des statuts, comportent, d'une part, des propositions de caractère général, d'autre part, des propositions de modifications du Règlement Intérieur. Les unes et les autres ont été acceptées par le Comité exécutif. Les propositions de modification au Règlement Intérieur sont soumises à l'approbation du Comité directeur pour qu'elles puissent être inscrites à l'ordre du jour du Conseil fédéral, statutairement compétent pour la décision finale.

Participent à la discussion générale MM. ALERS, BERTRAND, le Comte BOEL, BORDEAUX-GROULT, ENOCK, de FREITAS, HIRSCH, KULAKOWSKI, LOTTI, MOLENAAR, PHILIPPOVICH, van SCHENDEL, WESTERHOF et WISTRICH.

Les quatre propositions sont soumises à la discussion.

1. Suspension du droit de vote

Après discussion, la proposition de soumettre au Conseil fédéral l'adjonction à l'art. 5 in fine du Règlement Intérieur du paragraphe suivant:

"Par application de l'article 9 des Statuts, le Conseil fédéral peut, comme mesure d'avertissement avant exclusion, et dans les formes prévues à l'article 9 des Statuts, attribuer provisoirement la qualité de Comités nationaux ou d'organisations internationales associées à des Conseils nationaux ou à des organisations internationales membres qui ne s'acquitteraient pas ou qui ne s'acquitteraient qu'imparfaitement de leurs obligations, en particulier de leurs obligations financières."

est adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions.

2. Conseil fédéral

Après discussion,

- a) la proposition tendant à réduire le nombre de délégués de certains Conseils nationaux au Conseil fédéral n'est pas acceptée.
- b) la proposition de soumettre au Conseil fédéral la modification de l'art. 8 du Règlement intérieur comme suit :

"lire le § 2 : "organisations internationales membres" comme suit :

A.E.D.E.	3	délégués
C.C.E.	6	"
L.E.C.E.	3	"
M.G.E.	6	"
M.L.E.U.	6	"
U.E.D.C.	6	"
U.E.F.	6	"
U.R.P.E.	3	"

et le reste sans changement"

est adoptée à l'unanimité.

3. Comité directeur

Après que le Secrétaire général ait corrigé une faute d'impression (dans le Doc. SG/P/15 p. 8, en face de L.E.C.E. lire : 2 membres et non 1 membre) et après discussion, il est décidé d'accepter le principe des propositions présentées sous réserve d'un aménagement des chiffres correspondant à la L.E.C.E. et à l'U.E.F. par le Secrétaire général en contact avec ces organisations, et de soumettre ces propositions ainsi aménagées à l'approbation du Conseil fédéral.

4. Comité exécutif

Après discussion, la proposition de soumettre au Conseil fédéral la modification de l'art. 14 du Règlement Intérieur comme suit : "Remplacer le mot "quatre" par les mots "de quatre à dix" est adoptée à mains levées.

Sur proposition du Président, le délai de présentation des candidatures pour les élections statutaires ainsi que des amendements aux propositions de modifications du Règlement Intérieur est fixé au 30 avril.

IV. SITUATION POLITIQUE EUROPEENNE - SUITE DU DEBAT DE LA REUNION PRECEDENTE

M. RIFFLET adapte les lignes générales du rapport qu'il avait présenté (Doc. CD.P/34) pour tenir compte de l'évolution actuelle de la situation politique et de la crise que traverse la Communauté.

M. WISTRICH analyse la situation politique en Grande-Bretagne au regard de l'adhésion de ce pays à la Communauté et fait appel à la solidarité du Mouvement Européen tout entier.

Participent à la discussion MM. ALERS, le Comte BOEL, BORDEAUX-GROULT, HALLSTEIN, HIRSCH, MERIANO, MOLENAAR, REY, de la VALLEE POUSSIN, WISTRICH.

En conclusion il est souligné que le Mouvement devra intensifier son action politique pour faire face à la crise présente de la Communauté

- que cette action devra se développer auprès des autorités officielles, d'une part, dans l'opinion publique et auprès de ses représentants parlementaires et intermédiaires naturels, d'autre part,
- que cette action doit s'exercer principalement en faveur d'une remise en ordre de la Communauté par l'élection au suffrage universel direct du Parlement Européen, par une procédure de vote au Conseil conforme aux Traités, par une extension du rôle et des pouvoirs de la Commission, par la poursuite et le développement de politiques communes, par le refus de nouvelles négociations sur les principes communautaires assorti d'une aide à la Grande-Bretagne, en particulier grâce au développement d'une politique régionale sérieuse.

V. PROJET DE CONFERENCE SUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Le Secrétaire général expose la proposition du Comité exécutif tendant à accepter la suggestion présentée par la Direction générale du développement et de la coopération de la Commission des Communautés Européennes.

Celle-ci, dans le but de faciliter l'aboutissement des négociations en cours avec les pays d'Afrique associés, demande l'aide du Mouvement pour le patronage et la co-organisation d'une rencontre à haut niveau, aussitôt que possible après le 30 mai, de dirigeants du Mouvement Européen, de personnalités européennes politiques, de l'Université et des milieux économiques et sociaux, ainsi que de quelques personnalités représentatives des pays d'Afrique associés.

Participent à la discussion MM. BORDEAUX-GROULT, HALLSTEIN, LOTTI, MOLENAAR et REY.

En conclusion, il est décidé, sur proposition du Président, d'accepter le principe d'un tel projet et de charger le Comité exécutif d'en poursuivre l'exécution en veillant à lui donner un caractère politique conforme à la doctrine du Mouvement.
